

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2018 à 18H30
PROCES VERBAL DE SEANCE

Le dix-huit avril deux mil dix huit à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pierrot BELLEGUIC:

Secrétaire de séance : Aurélia LE JEUNE

Date de convocation : 12 avril 2018

Délibération 2018-41 : Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école publique Anjela Duval-Avenant n°3 au lot Terrassements-VRD-Espaces verts

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'avenant n°3 au lot 1-terrassement-Vrd-Espaces verts d'un montant de 2 961.50€ HT pour :

- des travaux complémentaires réseaux à l'arrière du bâtiment primaire
- la réfection d'enrobé le long du portail du primaire
- la modification des jardinières sur le parking
- la création d'une place de stationnement supplémentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'avenant n° 3 au Lot 1-Terrassement-VRD-Espaces verts pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école publique Anjela Duval d'un montant de 2 961.50€ ht portant le montant du marché à 102 391.80 € ht soit 122 870.16€ ttc

Délibération 2018-42: Projet de création d'un Bike Park-Plan de financement et demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle que le projet de création d'un piste pour les vélos VTT et BMX type Bike Park a été approuvé lors de la séance du 16 mars 2018

Monsieur le Maire propose donc de revoir le plan de financement du projet commue suit :

Dépenses		Recettes		
Travaux et études	60 000,00 €	1) subventions		
		Etat (contrat de ruralité)	20 000,00 €	33.33%
		Département (contrat de territoire)	18 000,00 €	30%
		Poher communauté fonds de concours)	6 000,00 €	10%
		2) autofinancement	28 000,00 €	26.67 %
Montant HT	60 000,00 €	Total	60 000.00€	100.00%
Total TTC	72 000,00 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-**APPROUVE** le projet de création d'un bike park présenté ci-dessus

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs désignés ci-dessus

Délibération 2018-43: Projet de création d'un Bike Park -Convention de partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Fédération Française de Cyclisme (FFC) propose d'accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs projets de création de piste BMX .

Le partenariat avec la fédération se traduit :

- soit par la signature de la convention pour la construction d'un BMX Park . La commune verse dans le cadre de cette convention une participation de 6000€ TTC à la FFC
- soit par un dispositif allégé dans lequel la FFC met simplement la collectivité en relation avec un référent BMX de niveau 1, à charge pour elle de contracter directement avec lui pour une mission de suivi ou une mission de construction

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fédération Française de cyclisme pour la construction d'un BMX Park pour un montant de 6000€ TTC

Délibération 2018-44: Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'année 2018 la subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2018 une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 2300€.

Délibération 2018-45: Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2018 les subventions suivantes :

	Vote 2017 pour mémoire	Vote 2018
AVEL DRO	790,00 €	790,00 €
CLUB DU TEMPS LIBRE	390,00 €	390,00 €
COMITE DES FETES	480,00 €	480,00 €
DANSERIEN BRO KERGLÖV	390,00 €	390,00 €
AMICALE LAIQUE DE KERGLÖFF	650,00 €	650,00 €
USK	960,00 €	960,00 €
FNACA	200,00 €	300,00 €
KERGLÖFF GYM	390,00 €	390,00 €
LA MAIN VERTE	390,00 €	390,00 €
ART DECO	390,00 €	390,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	57,00 €	57,00 €
DDEN	72,00 €	72,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	57,00 €	57,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	57,00 €	57,00 €
LES RESTOS DU COEUR	57,00 €	57,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	118,00 €	120,00 €
JOUEURS DE PALETS SUR TERRE	57,00 €	57,00 €

FNATH	39,00 €	39,00 €
DONNEURS DE SANG	39,00 €	39,00 €
LA DIANE	39,00 €	0,00 €
STE HIPPIQUE DU POHER	39,00 €	39,00 €
COMITE DE DEVELOPPEMENT DES AGRICULTEURS	30,00 €	30,00 €
GARAGE SOLIDAIRE	200,00 €	200,00 €
STE HORTICULTURE ET SYLVICULTURE	39,00 €	39,00 €
AAPPMA (La Gaule Carhaisienne)		39,00 €
TOTAL	5 930,00 €	6 032,00 €

Délibération 2018-46: Subvention exceptionnelle à l'EHPAD « la résidence du Pays Dardoup

Monsieur le Maire présent le projet mutualisé entre l'EHPAD « la résidence du Pays Dardoup » à Plonévez du Faou et la résidence Yvonne Brenniel à Châteauneuf du Faou d'acquisition d'un véhicule aménagé et adapté à la perte d'autonomie. Cette acquisition permettra de favoriser la mobilité des personnes âgées et/ou en situation de handicap, qu'ils résident en établissement ou à domicile et de prévenir par conséquent l'isolement social et relationnel de ces personnes. Monsieur le Maire précise que la résidence du Pays Dardoup a jusqu'à présent régulièrement accueilli des résidents originaires de Kergloff.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à la résidence du Pays de Dardoup à Plonévez du Faou pour l'achat mutualisé avec la résidence Yvonne Brenniel à Châteauneuf du Faou d'un véhicule adapté.

Délibération 2018-47: Subvention exceptionnelle à l'Association Judo Centre Bretagne-Groupement d'employeurs

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle présenté par l'association Judo Centre Bretagne-Groupement d'employeurs pour la création de leur association à Kergloff

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** par 9 voix pour et 2 abstentions, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400€

Délibération 2018-48: Subvention d'investissement versée au Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques

Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'investissement de 5 814.15€ au Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques au titre de de la participation pour l'éclairage public le long de la RD 48 et d'amortir ladite subvention sur une durée de 15 ans .

Après en voir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de verser une subvention d'investissement de 5 814.15€ au Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques au titre de de la participation pour l'éclairage public le long de la RD 48 et d'amortir ladite subvention sur une durée de 15 ans .

Délibération 2018-49: Modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques a approuvé lors de son assemblée Générale du 23 mars 2018 les modifications statutaires suivantes :

1°) le syndicat devient un syndicat « à la carte ». Certains membres ne peuvent adhérer que pour partie des compétences (article 7)

2°) le montant de la cotisation des communes ayant conservé la faculté d'instituer et de percevoir la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est déterminé après accord entre le syndicat et la commune concernée (article 8)

3°) une nouvelle compétence est créée : l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transition énergétique (article 7-4)

Les communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification des nouveaux statuts pour se prononcer sur ces modifications. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques présentées ci-dessous

Délibération 2018-50 : Dommages aux réseaux électriques suite à la tempête Zeus (questions diverses)

Lors de tempête Zeus du 06 mars 2017, de nombreux dommages aux réseaux électriques ont été constatés sur le territoire de la commune. L'élu référent de Kergloff et le technicien du syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques ont rapidement effectué et transmis à Enedis, **gestionnaire du réseau de distribution d'électricité**, un recensement des différentes pannes et une évaluation des travaux à réaliser pour fiabiliser les réseaux vétustes et éviter les coupures à répétition. Il n'y a eu à ce jour aucun retour d'Enedis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DEMANDE** à Enedis, **gestionnaire du réseau de distribution d'électricité**, de prendre en compte les différents dégâts recensés sur la commune dès le 07 mars suite au passage de la tempête Zeus et **DEMANDE** qu'une réunion spécifique se tienne en mairie dans les plus brefs délais avec les services concernés.

Délibération 2018-51 : Tirage au sort pour la liste des jurés d'assise pour 2019

En vue de l'établissement des listes de jurés d'assise 2019, le conseil municipal tire au sort deux administrés figurant sur la liste électorale de la commune. Ceux-ci seront inscrits sur la liste préparatoire des jurés d'assises.

Il est rappelé que les personnes qui n'ont pas atteints l'âge de 23 ans au cours de l'année 2019 ne peuvent être retenues et que les personnes de plus de 70 ans et celles qui n'ont pas leur résidence dans le département peuvent demander à être dispensées.

Ont été tirés au sort :

- électeur n° 299 : JAUD Jacqueline épouse SORIN
- électeur n° 684 : TROADEC Erwan

Délibération 2018-52 : Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation :

- renouvellement de l'adhésion au Bruded pour un montant de 239.25€

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

Bon pour transmission et affichage le 19/04/2018,
Le Maire, Pierrot BELLEGUIC